

Délibération 3.06
Budget primitif pour l'exercice 2023

Intervention de Joachim MOYSE

Notre collègue Dominique Métot voulait nous inviter, si le débat que son groupe devait animer avait pu se tenir ce matin, à décomplexifier, à assouplir les modes de financement des établissements sociaux et médico-sociaux. Et moi j'aurais ajouté : de les sécuriser davantage !

Parce que les professionnels des ESMS ont déjà bien assez de missions essentielles à couvrir, pour ne pas les mobiliser outre mesure sur la recherche de financement pour payer leurs factures et assurer les salaires.

Nous le constatons amèrement au sein des EHPAD publics de nos communes, le temps consacré par les gestionnaires pour tenter de boucler les budgets, puis pour atteindre le niveau de ressources adéquate tout au long de l'année afin d'assurer les services, est véritablement considérable. Sans compter le stress produit par un exercice qui vire souvent au casse-tête.

Déjà que pour trouver des personnels soignants sur les postes ouverts, c'est le parcours du combattant, associé à une insécurité permanente face au risque encouru par des équipes non complètes pour les soins et l'accompagnement des résidents, alors pas la peine d'en rajouter.

Puisque nous examinons le projet de budget de notre collectivité, je rappelle que notre groupe porte depuis la fin de l'année, une solution simple et rapide pour mettre à l'abri les établissements face aux conséquences de l'inflation.

En octobre, sur la base des prévisions de hausse des coûts de l'énergie et des dépenses alimentaires notamment, notre Conseil a voté une aide exceptionnelle en faveur des établissements, en s'engageant en juin, lors de l'examen du Budget supplémentaire, à ajuster cette aide au regard de la réalité de leurs factures.

Or, dès la fin de l'année, la remontée des budgets prévisionnels a démontré que le niveau de cette aide exceptionnelle ne couvrait qu'environ 50% de la réalité des surcoûts que les établissements doivent supporter en ce début d'année.

Nous vous avons donc proposé d'avancer au vote du budget aujourd'hui la clause de revoyure annoncée pour le mois de juin. Ainsi, 100% des conséquences de l'inflation serait d'ores et déjà couverts au lieu de laisser les établissements se débrouiller pour financer jusqu'à l'été la moitié non assurée par le Département.

Une mesure simple et efficace qui répondrait au souci exprimé par les établissements ! Cela ne réglerait pas tout, mais cela solutionnerait au moins un problème majeur.